



Litiges avec les Cours Minerves

Par **leobibi**, le **04/10/2013 à 13:53**

Bonjour,rnrnJ'ai juste une question il à t-il quelques personnes qui on réussis à gagner contre les COURS MINERVES, car je vais sur le FORUM, et vu ce que je voit c'est impressionnant!!!! Les menaces par téléphone, courrier LR (et encore 1 voir 2 maxi) des personnes qui parlent mal aux gens qui profitent de leurs faiblesses et détresse!! Nous avons eu affaires à eux étant adulte d'un certain âgé nous les avons envoyer balader, mais les jeunes c'est différents...rnlI mettent les dossier au contentieux iu chez les huissiers, cela impressionne, que faire car effectivement quand il signe les contrats ils s'engagent, par exemple je voit ma fille elle avait juste 19 ans elle trouvait sa super en plus que des beaux parleurs.. c'est sur et hop l'erreur et faite!!! Donc la à ce jour elle à reçu un coup de téléphone(service huissier je justice!!!même pas un courrier je pense que sa n'a aucune valeur juridique!! pouvez vous m'expliquez ce qui va se passer maintenant!Car il est hors de question qu'elle paie des cours ou elle à même pas le niveau!! aux testes n'a été fait et le contrat est arrivé par lettre normalernMercirnCordialement

Par **Marion3**, le **04/10/2013 à 17:00**

Bonjour,rnrnVotre fille a signé un contrat (peu importe qu'il soit arrivé par courrier simple) et dans ce contrat, des explications sont données en cas de résiliation.rnQuelle est la date du dernier règlement de votre fille ? (si règlement il y a eu).rnConcernant les impayés, les rappels sont effectués par des sociétés de recouvrement.rnrnLa date du dernier règlement est importante pour savoir s'il y prescription ou non.rnVotre fille a t'elle envoyé un courrier Recommandé AR pour résilier son inscription ?rnrnCdt